
	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 1/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identification de produit

Nom commercial : OPTI2 NP 30-23-00 PRINT  
Synonymes : Engrais NP de mélange  
Code produit : 2002041 - 2003399  
Code FDS : AOP55  
Formule chimique : Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage principal : Professionnel  
Utilisations déconseillées : Aucune

### 1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Alliance Occitane  
24 Avenue Marcel Dassault  
31505 Toulouse Cedex  
Tél : 05 61 36 01 23  
[www.arterris.fr](http://www.arterris.fr) [contact@arterris.fr](mailto:contact@arterris.fr)

Fabrication : Sud Manutention Transit Portuaire  
Zone Portuaire  
876 avenue Adolphe TURREL  
11210 PORT LA NOUVELLE

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Antipoison de Toulouse: 05 61 77 74 47 <http://www.centres-antipoison.net>  
Orfila : 01 45 42 59 59 (24/24 – 7/7)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations.

### 2.2 Élément d'étiquetage

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers



Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : Non applicable  
Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : Non applicable

### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

La manipulation et/ou la transformation peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Mélange NP

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 2/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

**Composants :**

Substance	%	N° CAS	N°CE (EINECS)	Classement CLP	Note
Enrobe polymère (coten 43)	49		Aquatic Chronic 3 <b>H412</b>		(2.5<=x%<10).
Phosphate d'ammoniaque	51	7783-28-0	213-987-8	Non classé	

**H412**, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composition secondaire : Néant

Composants dangereux : Aucun dans le mélange final.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours



Inhalation : Donner de l'air frais, le maintenir au repos dans la position où il peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Contact avec la peau : En règle générale le produit n'irrite pas la peau, laver avec de l'eau et du savon, si la peau est contaminée. consulter un médecin si les symptômes se développent.



Contact avec les yeux : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières, vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.



Ingestion : Si la victime est consciente, donner à boire quelques verres d'eau, ne pas tenter de faire vomir. Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaire peut éventuellement entraîner une irritation du nez de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.



Contact avec les yeux : une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaire peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Contactez immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si une grande quantité a été ingérée ou inhalée. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 3/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT ENGRAIS NP de mélange 30-23-0 AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 ----- Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- Agents d'extinction inappropriés : Non inflammable, utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie
- Agents d'extinction déconseillés : Aucun(e).

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Possibilité de dégagement de gaz toxiques, oxydes d'azote, ammoniac, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, ammoniac ; amines, oxydes phosphorés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident en tenant compte du sens du vent. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### Equipements de protection spéciaux pour pompiers :

Vêtements de protection chimique y compris casques, bottes, gants, conforme à la norme européennes EN469 et le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Autres informations : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.  
Classe d'inflammabilité : Non disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour le personnel autre que le personnel d'intervention :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Employer un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu, éviter la formation de poussière, veiller à une aération suffisante, utiliser un appareil respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Pour les agents d'intervention : si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également, les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : ».

### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement



Précautions pour l'environnement : Ne pas disperser les résidus du produit dans l'environnement. (eaux, égouts, sol, air,...). Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement.

### 6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel :

Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise de collecte de déchets.

#### Grand déversement accidentel :

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 4/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise de collecte de déchets.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1, section 8 et section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des utilisations de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Quand le produit doit être manipulé, utiliser des équipements personnels de protection appropriés : gant, masque ou filtre anti-poussière. ( voir section 8).

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :



Eviter la formation excessive de poussières. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver soigneusement les mains, le visage après utilisation, retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage :



Stocker conformément à la réglementation locale.

Installer l'engrais loin d'une source de chaleur, de feu ou d'agent oxydant.

S'assurer de la bonne tenue de l'aire de stockage. Toute construction utilisée pour le stockage doit être sèche, bien ventilée et identifiée.

Eviter toute exposition non nécessaire à l'air ambiant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Mention particulière : pas d'informations importantes disponibles.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètre de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelles :

Nom du produit	Type	Exposition/ description milieu	Valeur	Population	Effets	Description de la méthode
Enrobe polymère (Coten 43)	Aucune donnée					

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 5/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT ENGRAIS NP de mélange 30-23-0 AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 ----- Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

Phosphate d'ammoniaque	DNEL	Dermale	34.7 mg/kg/jour	travailleurs	Systémique Long terme	
Phosphate d'ammoniaque	DNEL	Inhalation	6.1 mg/m3	Travailleurs	Systémique Long terme	
Phosphate d'ammoniaque	DNEL	Orale	2.1 mg/kg/jour	Consommateurs	Systémique Long terme	
Phosphate d'ammoniaque	DNEL	Dermale	20.8 mg/kg/jour	Consommateurs	Systémique Long terme	
Phosphate d'ammoniaque	DNEL	Inhalation	1.8 mg/m3	Consommateurs	Systémique Long terme	
Phosphate d'ammoniaque	PNEC	Eau douce	1.7 mg/l			
Phosphate d'ammoniaque	PNEC	Eau marine	0.17 mg/l			
Phosphate d'ammoniaque	PNEC	Sgtation épuration STP	10mg/l			

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Procédures de surveillance recommandées :

Eviter des hautes concentrations de poussières et ventiler si nécessaire.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

### Protection individuelle :

Telles que les équipements de protection individuelle. (EPI)



- Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules (type EN 149 Masque anti-poussière)P2, parfaitement ajusté, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus.

- Protection des mains : Porter des gants imperméables. (type EN 374)

- Protection des yeux : Porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit. (type EN 166, EN 170 Lunettes de protection).

- Protection de la peau : Vêtement de travail protecteur.

-Hygiène industrielle : Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et après le travail, en toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.



### Contrôle de l'action des agents d'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés et chimiques essentielle

<b>Indications générales</b>	
Aspect : Etat physique Couleur	Mélange de granulés (solide) Blanc, beige, marron, gris,

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 6/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT ENGRAIS NP de mélange 30-23-0 AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 ----- Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

Odeur	Légèrement ammoniacale à inodore
Valeur du pH	7 et 9.5
<b>Changement d'état</b>	
Point de fusion (°C)	Non disponible pour l'enrobe polymère ( coten 43) de 155°C à 776°C >155°C pour le phosphate d'ammoniaque,
Point d'ébullition	Non disponible pour l' enrobé polymère (coten 43) phosphate d'ammoniaque non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide gaz)	non disponible pour l'enrobe polymère (coten 43), phosphate d'ammoniaque.
Température d'inflammation	Non disponible
Auto inflammation	Non disponible
Danger d'explosion	Non disponible
<b>Limites d'explosion</b>	
Inférieure	Non applicable
Supérieure	Non applicable
Masse volumique	1.33 g/m3
Propriétés comburantes	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible pour l'enrobe polymère ( coten 43) 0.0762 Pa pour Phosphate d'ammoniaque.
Densité à 20°C	Non disponible pour l'enrobe polymère ( coten 43) +- 1000 kg/m3 pour le phosphate d'ammoniaque.
Solubilité dans/miscible avec de l'eau à 20°C	Non disponible pour l'enrobe polymère ( coten 43) 100 g/l pour le phosphate d'ammoniaque.
Coefficient de partage (no-octanol/eau)	Non disponible pour l'enrobe polymère ( coten 43) Non déterminé pour le phosphate d'ammoniaque.
<b>Viscosité</b>	
Propriété d'explosivité	Non disponible
Propriété comburantes	Non disponible
Propriété comburantes	Non disponible

## 9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

### 10.4 Condition à éviter

Exposition à la chaleur, éviter toute contamination incluant celle par les métaux, poussières ou substances organiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Ne pas stocker à l'humidité, à côté de matières comburantes, acide, nitrique.



### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Effet aigus potentiels sur la santé :**

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 7/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

Nom du produit/composant	Résultat	Espèce	Dosage	Exposition
Enrobe polymère ( coten 43)	Aucune donnée disponible			
Phosphate d'ammoniaque	DL50 (OECD 425)	Rat	>2000 mg/kg	oral
Phosphate d'ammoniaque	DL50 (OECD 402)	Rat	>5000 mg/kg	dermal
Phosphate d'ammoniaque	CL50 (OECD 403)	Rat	>5 mg/l	inhalation
Chlorure de potassium	LD50	Rat	3020 mg/kg	

### Irritation/Corrosion cutanée

Non du composant	Exposition	Conclusion
Enrobe polymère ( coten 43)		Aucune donnée disponible
Phosphate d'ammoniaque	Peau	Non irritant dans des conditions normales d'utilisation
<b>Effets potentiels du mélange</b>	Peau	Aucun dans des conditions normales d'utilisation

### Irritation/corrosion oculaire

Nom du composant	Exposition	Conclusion
Enrobe polymère ( coten 43)		Aucune donnée disponible
Phosphate d'ammoniaque	Yeux	Non irritant dans des conditions normales d'utilisation
<b>Effets potentiels du mélange</b>	Yeux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation, la poussière peut provoquer une irritation mécanique.



### Sensibilisation

Nom du composant	Voie d'exposition	Espèce	Observation/conclusion
Enrobe polymère ( coten 43)			Aucune donnée disponible
Phosphate d'ammoniaque	-		Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
<b>Effets potentiels du mélange</b>			Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

Risques	Nom du composant et test effectué le cas échéant	Conclusion
Mutagenicité	Enrobe polymère ( coten 43) Phosphate d'ammoniaque	Aucune donnée disponible Aucun effet connu
Cancérogénicité	Enrobe polymère ( coten 43) Phosphate d'ammoniaque	Aucune donnée disponible Pas d'effet connu
Toxicité pour la reproduction et le développement	Enrobe polymère ( coten 43) Phosphate d'ammoniaque	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique	Enrobe polymère ( coten 43) Phosphate d'ammoniaque	Aucune donnée disponible Pas d'effet connu
Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition Répétée	Enrobe polymère ( coten 43) Phosphate d'ammoniaque	Aucune donnée disponible Pas de classement
<b>Effets potentiels du mélange</b>	OPTI 2 NP 30-23-00 PRINT	Aucun effet important ou danger critique connu dans des conditions normales d'utilisation

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 8/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

Sur le produit : Aucune étude n'a été réalisé pour le moment sur ce mélange, éviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.

Ecotoxicité aquatique :

Non du composant	Résultat	Espèce	Exposition
Enrobé Polymère	CE50= 17.8 mg/L	Daphnia magna	48 H
Phosphate d'ammonium	CL50 1700mg/L	Cirrhina mrigala	96 H
	ErC50 >100mg/L	Pseudokirchneriella	72 H
	CE50 >100 mg/L	sucapitala	
		Boue activée	3 H

**12.2 Persistance/dégradable**

Aucune étude n'a été réalisé pour le moment sur ce mélange, éviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement. L'enrobé polymère est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le phosphate d'ammoniaque est soluble dans l'eau.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Ce mélange peut-être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car solubilité dans l'eau.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

<b>PBT</b>	Non disponible
<b>VPVB</b>	Non disponible

**12.6 Autres effets néfastes**

L'épandage excessif peut avoir un impact défavorable sur l'environnement : eutrophisation des eaux de surface, contamination de la nappe phréatique.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthode et traitement des déchets**

Déchet :

06 10 99	Déchets non spécifiés ailleurs.
----------	---------------------------------

Recommandation :



- **Produit** : vérifier la réutilisation en agriculture.
- **Emballages** : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
- **Emballages contaminés** : les emballages contaminés sont à vider de manière optimale ; ils peuvent ensuite être valorisé après un nettoyage adéquat.

15 01 02	Emballages en matières plastiques.
----------	------------------------------------

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Classification ADR/ADNR/IMDG/IATA



	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 9/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT ENGRAIS NP de mélange 30-23-0 AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 ----- Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations.  
**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évolution de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**15.3 Statut d'enregistrement**

Applicable

## 16. AUTRES INFORMATIONS

\*Produit à usage agricole

Révision : voir entête FDS  
Date établissement, date de révision, date d'entrée en vigueur, version :



Texte intégral des mentions et classifications de section 3 :

**H412** - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviation et Acronymes:

**CLP** : Classification Labelling Packing, (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE

**REACH** : registration Evaluation Autorisation and Restriction of Chemicals, (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicable à ces substances)

	<b>FICHE DE DONNEES SECURITE</b>	
Page 10/10	<b>OPTI 2 NP 30 23 00 PRINT</b> <b>ENGRAIS NP de mélange</b> <b>30-23-0</b> <b>AOP55</b>	Etablissement : Version précédente : 21-09-2016 <hr/> Révision : 07-11-2017 Entrée en vigueur : 07-11-2017 Version : 4

**GHS** : Globally Harmonized System of classification and labelling of chemicals **RDI** : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

**ADR** : Accord Européen sur le transport de marchandises dangereuses par route.

**ADN** : Accord Européen sur le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation du Rhin.

**ICAO** : international Civil Aviation organisation.

**IMDG** : international maritime code for dangerous goods, (le code maritime international des marchandises dangereuses).

**IATA** : international Air Transport Association, (Association internationale du transport aérien).

**DOT** : US department of transportation.

**EINECS** : european inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

**CAS** : Chemical Abstract Service (division of the American Chemical Society).

**DNEL** : Derived No-Effet Level (REACH).

**PNEC** : Predicted No-Effet Concentration (REACH).

**LC50** : Lethal concentration , 50 percent.

**LD50** : Lethal dose, 50 percent.

**NOAEL** : No Observable Adverse Effect level

Origine des données utilisées : Cette fiche de sécurité a été réalisée/ mise à jour sur la base des informations fournies par le fabricant.

Conseils relatifs à la formation : Avant d'utiliser ce mélange/substance/préparation, le personnel doit être instruit selon cette fiche de sécurité

Classification : Conformément au règlement (CE) 1272/2018 (CLP)

#### **Avis au lecteur**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte au moment de sa publication. Toutefois, ni le fournisseur ni le metteur en marché ni un de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.**

**Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des substances ou préparations.**

**Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.**

**Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**

**Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou l'élimination du produit.**